

COMMUNE DE VABRES L'ABBAYE

DELIBERATION : 2022-062

Code matière : 9.1

COMMUNE DE VABRES L'ABBAYE

Département de l'Aveyron

Arrondissement de Millau

Canton de Saint-Affrique

Nombre de Conseillers en exercice : 15

de Présents : 14

de Votants : 15

Vote : Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

**Extrait du Registre
Des délibérations du Conseil Municipal
Séance du Vendredi 09 Décembre 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le neuf décembre à 18h30, le conseil municipal de Vabres l'Abbaye, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Frédéric ARTIS, Maire.

Etaient présents : M. Frédéric ARTIS, Mme Géraldine ARTIS, M. Arnaud BERNARD, Mme Catherine CADENET, M. Gérard CAILHOL, Mme Myriam ESPERANCE, Mme Laure GARRIBOTTO, Mme Claudine IACOVO, M. Loïc MARAVAL, Mme Isabelle NEGRE, M. Gaëtan PRIVAT, M. Sébastien ROUSTAN, Mme Marie-Claude SIRE, M. Jean-François VIDAL.

Procuration : M. Simon PUECH à Mme Claudine IACOVO.

Secrétaire de séance : M. Loïc MARAVAL.

OBJET : Vente parcelle de terrain AH 9 Le Pont Vieux à Vabres L'Abbaye.

Monsieur le Maire rappelle que la parcelle AH 9 (57m²) a été rachetée par la commune de Vabres l'Abbaye dans le cadre du Fonds Barnier (non constructible).

M COURNUT Jean-Claude nous a sollicité pour le rachat de cette parcelle dont la destination est : terrain cultivable non constructible.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité,

- La vente de la parcelle AH 9 à M. COURNUT Jean-Claude au prix de 10euros,
- Rappelle que ce terrain est cultivable et non constructible,
- Les frais de géomètre et les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Fait et délibéré à Vabres l'Abbaye, les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Maire